

LES MISSIONS GÉNÉRALES DE LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES (DCPAF)

Direction active et spécialisée de la direction générale de la police nationale (DGPN), la DCPAF intervient essentiellement dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière, l'aide à l'immigration irrégulière, l'emploi des étrangers sans titre et la fraude documentaire. La DCPAF est également chargée de la mission de contrôle transfrontière sur les PPF (points de passage frontière) qui lui sont dévolus (l'autre partie des PPF étant sous compétence de la direction générale des douanes).

Elle procède à l'éloignement des étrangers faisant l'objet d'une décision de reconduite à la frontière ou d'une interdiction du territoire.

Enfin d'une manière plus générale, elle assure la sûreté et la sécurité des transports ferroviaires sur l'ensemble du territoire et transports aériens sur les principaux aéroports.

Suite aux attentats de Paris et Saint Denis du 13/11/2015, la France a prolongé le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures (RCFI) avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes sur la base de l'article 25-1 du CFS en raison d'une menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure, de la reprise des mouvements secondaires de migrants et de la pandémie de la Covid-19. Cette mesure permet le recours à des contrôles de police proportionnés et à la coopération policière transfrontière pour accroître la sécurité au sein de l'espace Schengen.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES D'HENDAYE (DIDPAF)

La DIDPAF d'Hendaye, qui compte environ 250 fonctionnaires, est l'une entité territoriale de la DCPAF qui comprend elle-même sept directions zonales et trente directions interdépartementales ou départementales.

La DIDPAF d'Hendaye est compétente pour l'exercice de ses missions dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Le siège de la DIDPAF est situé à Hendaye, où sont également basés l'Etat-Major interdépartemental, le service de police aux frontières territorial d'Hendaye (SPAFT), une antenne de la brigade mobile de recherche zonale (BMRA) et le centre de rétention administrative (CRA).

Sur le département des Pyrénées Atlantiques la police aux frontières dispose également d'une unité judiciaire à Pau (UJ PAF PAU) et d'un service de police aux frontières sur la plateforme aéroportuaire de Biarritz (SPAFA).

Enfin, la DIDPAF d'Hendaye participe activement au fonctionnement des deux centres de coopération policière et douanière du département (CCPD), à Canfranc et Hendaye.



L'ÉTAT-MAJOR INTERDÉPARTEMENTAL

Service de commandement, de soutien, de liaisons opérationnelles et d'information, il assure la circulation et la diffusion de l'information relative à toutes les activités des services et unités de la DIDPAF d'Hendaye.

Pour cela, il s'appuie sur, le centre d'information et de commandement (CIC), la cellule de formation et de lutte contre fraude documentaire, la cellule informatique, la cellule statistiques et enfin, sur la cellule logistique qui assure la gestion du parc automobile et du matériel.

Le CIC, qui assure le standard en H24 de la DIDPAF, suit l'ensemble des transmissions du réseau crypté ACROPOL, rend compte à l'autorité hiérarchique, en temps réel, de toute mission, tout événement important, notamment d'ordre public.

Il assure les passages fichiers des effectifs sur le terrain, enregistre et diffuse tous les messages opérationnels du réseau RESCOM et transmet les messages et flashes d'information de la DIDPAF en direction des autorités et autres services de police.

SPAFT HENDAYE

Il organise des opérations de contrôle d'identité sur les vecteurs routiers et ferroviaires de la zone frontalière.

Il fonctionne en H24 assurant ainsi une continuité d'action dans son domaine de compétence et dans la coopération avec les autorités espagnoles.



SPAFA BIARRITZ

Le SPAFA de Biarritz a une plénitude de compétences sur les missions de sécurité publique dans l'aéroport, les espaces ouverts au public, les parkings et voies d'accès.

Ce service assure également les missions de sûreté, de maintien de l'ordre et de gestion des voyages officiels ainsi que les missions de contrôle transfrontière pour les vols provenant de pays extérieurs et intérieurs (depuis la mise en œuvre du RCFI) à l'espace Schengen. Il fonctionne en H24.



L'UJPAF de PAU

L'UJ PAF de Pau a une vocation essentiellement judiciaire mais organise également des contrôles sur le terrain dans tous les domaines de compétence de la police aux frontières, en particulier sur le vecteur ferroviaire, mais également dans le cadre de la lutte contre l'emploi des étrangers sans titre.



BMRA

La BMRA d'Hendaye est chargée des enquêtes judiciaires les plus complexes ou qui s'inscrivent dans la durée, notamment lorsqu'une interpellation laisse apparaître l'existence d'une filière organisée.

Cette unité est également chargée de la lutte contre l'emploi des étrangers sans titre et organise régulièrement, sous l'autorité des magistrats, des contrôles sur site (restaurants, chantiers de construction ...), souvent en coopération avec les services de l'inspection du travail ou des finances publiques.

CRA

Le CRA d'Hendaye a vocation à héberger les personnes en situation irrégulière ayant fait l'objet d'une mesure administrative d'éloignement, avant leur départ effectif.

D'une durée désormais portée à 90 jours au maximum, la rétention administrative, très encadrée par les juridictions judiciaires et administratives, permet aux personnes d'exercer les droits qui leur sont conférés par la Loi et à l'État d'organiser leur retour dans leur pays dans les meilleures conditions.

L'ensemble des missions de garde, de transfert et d'escorte des personnes placées en rétention administrative est assurée par la DIDPAF.

COORDINATEUR DES FRONTIÈRES

Il assure la cohérence du dispositif de lutte contre l'immigration irrégulière déployé à la frontière par l'ensemble des services y concourant (PAF, CRS, EGM, Sentinelle, Renseignement Territorial, SP ...). Sa proactivité doit permettre une analyse fine des phénomènes sur les vecteurs terrestres, maritimes, ferroviaires et aériens dans le but d'une réorganisation efficiente des missions affectées aux effectifs engagés.

L'UNITE D'IDENTIFICATION ET D'ELOIGNEMENT (UIE)

L'UIE de la DIDPAF d'Hendaye est chargée de l'identification des étrangers incarcérés non documentés placés au CRA d'Hendaye ou en centre pénitentiaire ainsi que de la gestion des laissez-passer consulaires permettant ainsi le réacheminement dans leur pays d'origine des étrangers ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement.

Ce service assure le suivi judiciaire et administratif au sein de l'ensemble des services de la direction départementale.